

3.2 L'approche multilatérale

Une alternative au libre-échange sectoriel consisterait à concentrer les efforts sur le lancement de négociations commerciales globales, peut-être sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), créée dans le cadre de l'arrangement issu de l'Uruguay Round. Cette approche cadre avec la politique étrangère pratiquée par le Canada depuis la seconde Guerre mondiale et a régulièrement avantage le Canada, tant sur le plan de l'accès aux marchés que sur celui de l'élaboration de règles internationales. En conséquence, le Canada devrait continuer d'insister sur l'importance de la voie multilatérale, notamment en encourageant activement l'élaboration d'un programme de travail équilibré pour l'OMC, lequel portera sur les nouvelles questions de politique commerciale, ainsi que sur un certain nombre de points qui n'ont pas été réglés pendant les dernières négociations et qui demeurent fondamentaux pour la prospérité du Canada (p.ex., les pratiques en matière de subventions agricoles).

Néanmoins, cette option pose un problème de calendrier à court et moyen termes. Il reste encore plusieurs mois de négociations sur l'accès aux marchés et le peaufinage juridique difficile avant la réunion ministérielle prévue pour la mi-avril, lorsque l'arrangement issu des NCM sera signé et que les PARTIES CONTRACTANTES pourront commencer à définir les grandes lignes d'un programme préliminaire pour le travail à effectuer. Selon toute probabilité, aucun événement important n'aura lieu pendant au moins un an après la conclusion des NCM, en attendant l'entrée en vigueur de l'OMC et la première session ministérielle. Les participants seront épuisés politiquement. Les pays vont dissoudre leurs équipes de négociations. Les gouvernements vont concentrer leur énergie sur la mise en oeuvre des modifications nécessaires à leurs lois pour que les engagements pris lors des NCM puissent entrer en vigueur. Ni les États-Unis ni l'UE ne seront impatients de se mettre activement au travail en vue de relancer rapidement la «prochaine série» de négociations. Les NCM ont pris tellement de temps et ont nécessité la participation de tant d'intervenants, et les «nouvelles» questions devant être étudiées sont susceptibles de se révéler tellement controversées, qu'il sera difficile de lancer un autre exercice complet dans un avenir rapproché. Il sera peut-être possible de tenir des négociations plus sélectives (pour ce qui est du programme) dans le cadre de l'OMC (et elles sont prévues en ce qui concerne les services financiers et d'autres questions); néanmoins, il n'est pas du tout certain que ces négociations auront lieu, car elles peuvent se heurter au même problème de définition des concessions qui se pose souvent lors d'un exercice plus limité. De toute façon, il est improbable qu'elles aient lieu avant au moins 1995-1996.